



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

12 MARS 2026

Réf. : DRH/13/2026D/910

Le ministre de l'Intérieur

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'administration centrale
Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département**

Objet : Diffusion de la charte des usages éthiques de l'intelligence artificielle du Ministère de l'Intérieur.

PJ : 1.

L'intelligence artificielle connaît un développement rapide et constitue une innovation qui impacte déjà les pratiques professionnelles et les modalités d'action publique.

Son déploiement au sein du ministère de l'Intérieur s'inscrit dans une démarche volontariste, visant à tirer pleinement parti des opportunités offertes par ces technologies tout en garantissant un cadre d'utilisation maîtrisé, sécurisé et conforme aux principes fondamentaux du service public.

La présente circulaire a pour objet de préciser les enjeux associés à l'usage de l'intelligence artificielle, de diffuser la charte des usages éthiques (ci-jointe) et de rappeler les règles et principes devant guider les pratiques professionnelles.

1. Les enjeux liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle représente un levier stratégique de transformation et de modernisation de l'action du ministère. Elle offre des perspectives significatives en matière :

- d'amélioration du service rendu aux usagers ;
- d'appui aux missions opérationnelles ;
- d'optimisation des processus internes ;
- d'aide à la décision.

Ces évolutions doivent toutefois s'inscrire dans un cadre garantissant la protection des données, la maîtrise des risques, la transparence des usages et le respect des valeurs et obligations qui s'attachent à l'action publique, dont la validation/prise de décision par un agent du Ministère.

Il importe, à cet égard, que l'ensemble des agents disposent de repères clairs et partagés.

2. La charte des usages éthiques de l'intelligence artificielle : règles et principes d'usage

La charte des usages éthiques de l'intelligence artificielle constitue le cadre de référence applicable à l'ensemble des services du ministère. Elle vise à assurer un usage responsable, sécurisé et conforme aux exigences juridiques, déontologiques et opérationnelles.

Elle sera intégrée au kit d'accueil notifié aux nouveaux arrivants, afin de contribuer à une acculturation progressive et homogène aux enjeux de l'intelligence artificielle au sein du ministère.

Cette charte vient compléter la feuille de route ministérielle IA et s'inscrit dans une démarche globale visant à concilier innovation, efficacité de l'action publique et respect des valeurs du service public.

Elle a fait l'objet d'échange au cours de trois réunions en 2025 d'un groupe de travail associant la DRH, la DTNUM et des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales du Comité social d'administration ministériel. Enfin, cette charte a été évoquée pour information à la réunion du 10 février 2026 du CSA Ministériel.

Une vigilance particulière doit être portée aux conditions d'utilisation des outils d'intelligence artificielle telles que précisées par les services compétents en matière de cyber-sécurité notamment.

À ce titre, les agents sont invités à privilégier par ordre de préférence :

- Les applications métiers développées, proposées ou acquises par le ministère ;
- A défaut d'application métier dédiée, MIRAI le portail de solutions IA du ministère de l'Intérieur et sous réserve d'adéquation à la sensibilité des données traitées ;

Ces environnements doivent garantir un niveau approprié de sécurisation et de conformité.

En l'absence de solution institutionnelle adaptée, le recours à des outils d'IA grand public peut être envisagé, sous réserve du strict respect des principes suivants :

- aucune donnée sensible ou protégée ne doit être saisie ;
- aucune donnée à caractère personnel ne doit être transmise ;
- aucune information couverte par des exigences de confidentialité ne doit être exposée.

Ces règles visent à préserver la sécurité des informations, la protection des données et la maîtrise des risques numériques.

3. Les modalités d'accompagnement des agents

La diffusion de la charte s'accompagne de dispositifs destinés à favoriser une appropriation éclairée et responsable des technologies d'intelligence artificielle.

Un parcours de formation dédié est mis à la disposition de l'ensemble des agents sur la plateforme FORMI pilotée par la sous-direction du recrutement et de la formation de la DRH ministérielle.

Il a notamment pour objet :

- de développer une culture commune de l'intelligence artificielle ;
- de sensibiliser aux enjeux éthiques, juridiques et de sécurité ;
- d'accompagner les usages professionnels.

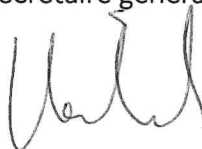
Par ailleurs, la DTNUM développe un réseau d'ambassadeurs IA, chargé de soutenir la diffusion des bonnes pratiques, d'accompagner les services et de contribuer à la montée en compétence collective.

Je vous remercie de veiller à la plus large diffusion de cette charte, document de référence et de sensibilisation de l'ensemble des agents concourant aux missions du Ministère de l'Intérieur placés sous votre autorité.

Mes services (DRH Ministérielle/Mission de gouvernance ministérielle RH et DTNUM/Délégation Ministérielle à l'IA) restent à votre disposition pour échanger sur toute question relative à la diffusion et à la mise en œuvre des principes de cette charte.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour accompagner cette démarche, afin de favoriser l'innovation de notre action avec l'objectif d'amélioration de notre efficacité tout en respectant un cadre sécurisé et conforme à nos valeurs.

Pour le ministre et par délégation
Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hugues MOUTOUH', written in a cursive style.

Hugues MOUTOUH

A small, horizontal handwritten mark or flourish.